

Sain-Bel, le 20 Décembre 2020

Pierre BOUILLARD
Président de l'Aquatic Club du Pays de l'Arbresle
Aux adhérents ACPA

DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE :

Pascale MOIRET est désignée

Introduction

Cette Assemblée Générale revêt un caractère particulier dans un contexte de pandémie et se fait en présentiel (membre du bureau) et en visio (adhérents)

M. BOUILLARD remercie l'ensemble des élus pour leur présence.

M. ZANNETTACCI - Président de la CCPA ouvre la séance et réaffirme l'importance d'avoir un club de natation présent pour la collectivité, il renouvelle le soutien de la CCPA à l'Aquatic Club.

1 - Rapport Moral

M. BOUILLARD présente rapidement l'association :

L'Aquatic-Club est une association Loi 1901 créée il y a plus de 20 ans lors de l'ouverture de l'AquaCentre dont le siège social est situé sur la commune de Sain-Bel. Historiquement, les élus souhaitaient qu'un seul et unique club communautaire regroupe l'ensemble des activités aquatiques du territoire. Depuis le club n'a cessé de se développer en atteignant jusqu'à 950 adhérents avant la fermeture de l'AquaCentre pour travaux de rénovation. Aujourd'hui, le club compte près de 550 adhérents avec des activités très diverses tels que les bébés nageurs, l'apprentissage de la natation, la natation synchronisée, la natation compétition, l'apnée, la plongée sous-marine, le handisub, le tir-sur-cible ainsi que la natation adaptée. Le club présente une situation financière stable avec un budget de fonctionnement annuel à hauteur de 120 000 euros.

Concernant la saison 19/20 :

- SPORT-SANTÉ : le projet suit son cours. Nous nous réjouissons d'avoir pu porter ces initiatives sur le territoire en partenariat avec COVADYS, nouveau créneau cette année 19/20
- Cette année pour le recrutement et la gestion des FMS le Club a fait appel à une agence d'Intérim.
- CARTES d'accès ADHERENTS : des difficultés cette année tant dans la distribution que dans le fonctionnement. Nous avons remontés ces difficultés à l'Archipel, celles-ci devraient être résolues pour la prochaine saison 20/21

- PARTENAIRES :

INTERSPORT : 10% de réduction pour les adhérents, dans le magasin de l'Arbresle, sur le matériel de natation

SAFTY-IMMOBILIER (500€ l'an dernier)

CCPA tous les élus + l'équipe de l'Archipel partenaires depuis plus de 20 ans

- INVESTISSEMENTS :

Pour l'activité plongée – achat d'une rampe de gonflage, renouvellement du matériel,

Pour l'activité bébés dans l'eau – achat de matériel

2 - Rapport d'activité

La saison 2019-2020 avait bien débuté avec notamment 575 inscriptions

- 270 adhérents inscrits au cours de natation
- 145 inscriptions pour les BEBES dans l'eau
- 53 adhérents pour la plongée sous-marine
- 48 jeunes filles en natation synchronisée
- 43 inscrits en natation adaptée
- 35 adhérents sections compétitions
- 15 apnéistes
- 20 résidents d'EHPAD

Cette première vague épidémique de la Covid-19 a stoppé nette les activités de l'Aquatic-Club pendant 2 mois en début d'année, ce qui a fortement impacté les adhérents du club.

Nous rappelons que l'Aquatic-Club fait partie des rares associations ayant mis en place un dispositif de dédommagement lors du 1er confinement à travers :

- des avoirs sur la saison 20/21
- des séances de rattrapages pendant les 2 mois d'été.

PRÉSENTATION par Dominique BECK pour la section plongée sous-marine

Malgré la Covid et dans le respect des consignes officielles, nous avons pu réaliser quelques sorties en mer ainsi qu'en lac. Ces sorties ont été aussi l'occasion de valider des diplômes de plongeurs au niveau 1 et niveau 2. La sortie annuelle prévue en octobre 2020 (15 jours à Madagascar) a dû être reportée en octobre 2021.

Quand le présentiel était interdit nous avons organisé des cours théoriques en visio. Nos premiers cours handisub prévus en septembre, ont dû être reportés (nous reprendrons dès que nous aurons les autorisations).

Nous avons participé à un appel à projet lancé par le crédit agricole et nous avons été retenus, dès que cela sera possible nous organiserons une réunion à l'Archipel pour la réception du chèque de 2 000€ en présence des différents acteurs de cette réussite (ACPA, CCPA, archipel, moniteurs, etc) et la presse, le progrès et le pays. Le dossier est disponible en format numérique si besoin.

Le budget a été utilisé pour l'installation d'une rampe de gonflage, la révision des détendeurs et bouteilles ainsi qu'une aide pour la formation de 4 moniteurs handi. Ces révisions de matériels sont obligatoires. Le local 'plongée' a été sécurisé par une barrière fermée par un cadenas à numéro (le code a été envoyé par mail au président ainsi qu'à l'archipel). Aucune personne ne peut entrer dans ce local sans la présence d'une personne habilitée. Un aménagement a été réalisé afin de permettre à la section tir sur cible et apnée d'accéder à leur équipements sans entrer dans le local de la plongée.

Nous attendons avec impatience la réouverture de la piscine.

PRESENTATION par Cyril GENIAUT pour la section compétition UFOLEP

Pour la natation compétition :

- La section compétition UFOLEP compte une vingtaine de nageurs
- L'an dernier seules 3 compétitions ont pu se dérouler dont une à l'Archipel sur une journée et qui a été très appréciée par tous les participants.
- Pas de championnat départemental, régional et national l'an dernier.
- Merci à l'Archipel d'avoir pu laisser cet été les créneaux libres, le matin, pour nos nageurs. Ça a été très apprécié.
- Cette année, reprise en septembre mais de nouveau arrêt aux vacances d'automne.
- Nous allons tenter d'organiser des rencontres UFOLEP en partageant les catégories sur des demi-journées ou sur des journées différentes pour éviter d'avoir trop de personnes dans les piscines.
- Le **14 mars** (si tout va bien), nous accueillerons à une rencontre

PRÉSENTATION de l'activité COVADIS gérée par Anne-Marie BOUGNOT (absente) est lu par Pierre BOUILLARD

L'action en partenariat avec l'Aquatic club a démarré en septembre 2018. Ouverte aux enfants de 7 à 12 ans rencontrant des difficultés d'apprentissage, notamment la dyspraxie (problèmes de coordination, difficultés de repérage dans l'espace...)

Encadrée par une psychomotricienne et un professeur de sport adapté, cette action se veut être un tremplin pour une vingtaine d'enfants afin de leur redonner confiance en eux, travailler l'esprit d'équipe, etc.

Depuis septembre, date de reprise des cours, les séances sont proposées le samedi de 12h à 13h et de 13h à 14h. Les cours sont organisés par niveau selon la peur de l'eau, les capacités d'immersion, de déplacement.

Courant mars 2020, nous avons réalisé un questionnaire. Pour l'ensemble des répondants, le cours répond à leurs attentes. Les séances ont permis de développer l'aisance dans l'eau, la confiance, et le plaisir d'une activité en groupe.

L'activité rayonne sur le territoire, les familles viennent du secteur de L'Arbresle et bien au-delà puisqu'elle rassemble des jeunes de Villeurbanne et de Violay (Loire)

Les jeunes sont heureux d'avoir trouvé une activité qui prend en compte leurs besoins spécifiques. Ils forment une cohésion de groupe.

PRÉSENTATION des activités Tir-sur-cible / Bébé dans l'eau par Pierre BOUILLARD

Discipline très peu connue des nageurs, le tir sur cible est encadré à l'Aquatic-Club par Laurent CHEVALIER, champion de France de la discipline. Nous accueillons seulement 3 sportifs pour cette première année d'activité mais nous espérons pouvoir développer encore cette section. Les nageurs débutants ont pu être formés et passer leur niveau 1 de tir sur cible. Prochaine étape, les diplômes d'initiateur de tir sur cible.

L'activité des bébés dans l'eau est l'activité phare de l'aquatic-club avec l'accueil de plus de 140 enfants chaque Samedi. Cette activité est réalisée par une équipe motivée et dynamique. Quelques investissements ont été faits afin de renouveler le matériel vieillissant. Cette année, nous avons renouvelé certaines traditions comme les goûter en fin de séance. Cela apporte des moments de convivialité importants pour l'association.

Le rapport d'activité est ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ par les membres présents, représentés et en visio

3 - Rapport Financier

Présenté par le trésorier Ludovic MELKONIAN :

- BILAN SAISON 2019-2020

DEPENSES : 69 419,37€ - (le montant de location des bassins n'est pas connu à ce jour et sera à ajouter)

CHARGES PERSONNEL : 47 763,40€

RECETTES : 126 059,98€ (119 361,02€ adhésions, en attente des subventions des mairies)

Les comptes ont été vérifiés et validés par Sylvie FOURNEL vérificateur aux comptes

Le BILAN 19/20 est adopté à l'unanimité par les membres présents, représentés et en visio

– PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL SAISON 2020 – 2021

Bénéfice prévu : 225,81€

DEPENSES : 97 924,19€ (dont 25 000€ location des bassins)

CHARGES PERSONNEL : 55 000€

RECETTES : 98 150€ (Appel à projet section plongée 2 000€, collectivités 1 500€ (mairies de Bessenay, L'Arbresles et Sain-Bel)

Le BUDGET PRÉVISIONNEL 20/21 est adopté à l'unanimité par les membres présents, représentés et en visio

4 - Renouveaulement du 1/3 sortant

Sortants et réélus : Pierre BOUILLARD, Olivier ELU, Marcel JOURNET

Démissionnaire : Ludovic MELKONIAN après 4 ans comme trésorier dans l'Association

Appel à candidature, par le Président Pierre BOUILLARD, de nouveaux membres pour entrer au Conseil d'Administration

5 - Question Diverses / Vie du club

Saison 20/21

Reprise des activités :

Lors de la déclaration du second confinement, nous avons pris la décision en urgence de geler les encaissements de nos adhérents (La cotisation de l'Aquatic-Club est une cotisation annuelle qui permet la pratique de l'activité sur la saison complète soit environ 30 séances). Il est important aujourd'hui de prendre une décision pour la suite de la saison. Suite aux différents échanges, M.BOUILLARD propose :

- Un encaissement des chèques à partir du mois de janvier afin de respecter une certaine équité vis-à-vis des adhérents ayant payé l'intégralité de leur cotisation via CB.
- Un remboursement partiel de la cotisation sera effectué en fin de saison par chèque. Le montant et les dates de remises de chèques restent à définir. Les chèques non récupérés sur les dates fixées seront considérés comme une donation au bénéfice de l'ACPA car nous ne pouvons nous permettre une restitution individualisée.

Nos activités auraient dû reprendre début Janvier mais L'Archipel a fermé suite à l'inondation des salles techniques. Ouverture prévue le 10 janvier – Seuls les publics prioritaires reprendront (COVADYS, Sportifs de haut niveau, plongée et cours pour les mineurs) et le 20 janvier reprise des activités pour les adultes (sous réserves de nouvelles directives)

Pour les bébés nageurs, l'activité rassemble des petits et leurs parents, trop de monde dans le bassin, dans le contexte actuel, il nous semble plus prudent d'attendre d'avoir une autorisation officielle pour reprendre

Le Président
Pierre BOUILLARD